Raon-lès-Leau (54) et Raon-sur-Plaine (88) : 155 ans après 1871, la justice ordonne une enquête sur leurs forêts perdues

17/11/2026 à 15h38



Plus de 155 ans après la défaite française de 1870, deux petites communes lorraines tentent toujours de récupérer leurs anciennes forêts. Le tribunal administratif de Nancy leur donne raison sur un premier point : une enquête publique devra être ouverte pour examiner leur demande.

En 1871, le traité de Francfort avait laissé Raon-lès-Leau, en Meurthe-et-Moselle, et Raon-sur-Plaine, dans les Vosges, en territoire français, mais avait transféré une partie de leurs domaines forestiers à Grandfontaine, alors rattachée à l’Empire allemand. En 1919, l’Alsace est redevenue française, sans que les terrains reviennent aux deux villages.

Le 20 octobre 2023, les deux communes avaient demandé aux préfectures d’organiser une enquête sur une modification de

leurs limites territoriales. Devant le refus opposé par l’administration, elles ont saisi la justice.

Par jugement du 17 novembre 2026, le tribunal administratif annule ces refus et ordonne aux préfectures de prescrire une enquête publique sous quatre mois. Il précise que cette décision ne préjuge pas d’un éventuel transfert des forêts : la question de leur restitution reste entière.

Source : Tribunal administratif de Nancy, jugement et communiqué du 17 novembre 2026.

Photo d’illustration : forêt vosgienne près de Raon-lès-Leau, Mistersasou / Wikimedia Commons, licence CC BY-SA 3.0.